



La lettre de la DGI

Bulletin mensuel de la Direction Générale des Impôts - n° 30

Editorial

MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE Transparence, efficacité et efficience

L'ambition affichée par la Direction Générale des Impôts d'être une administration moderne, efficace, efficiente et à l'écoute du contribuable a confronté cette dernière à deux exigences majeures : la modernisation de l'administration et de ses outils de travail et la réforme nécessaire de la législation fiscale afin de l'adapter au contexte économique et des affaires.

Le souci actuel de la Direction Générale des Impôts répond à celui de la nécessaire responsabilisation du personnel pour atteindre l'efficacité et l'efficience recherchées par la mise en œuvre de la nouvelle organisation.

La stratégie de modernisation du système de gestion des dossiers fiscaux, organisée sur la base de l'importance fiscale de ces derniers, est déjà entamée par la mise en place de la DGE dédiée aux grands contribuables, les CDI seront dédiés aux PMI-PME et les professions libérales et, enfin, les Centres de Proximité ainsi que les Centres spécialisés vont prendre en charge la fiscalité personnelle, la fiscalité des petits commerçants et le reste des fiscalités particulières (fiscalité foncière et immobilière, fiscalité des impôts indirects, etc.).

La conduite des réformes des structures et des méthodes de gestion amorcées avec le lancement en 2006 de la DGE est consolidée par la mise en œuvre des CDI qui s'inscrit dans un processus de modernisation à long terme de l'Administration Fiscale et dont le premier jalon est le Centre des Impôts pilote (CDI - Pilote).

La coïncidence n'est pas fortuite, elle traduit la volonté de modernisation générale de l'Administration Fiscale, le souci de transparence et celui de crédibiliser la nouvelle image auprès de tous ses usagers. A cet égard, les Centres des Impôts constituent une vitrine idéale.

En effet, les Centres des Impôts constituent l'épicentre du

système opérationnel mis en place par la DGI pour rendre l'impôt productif, en conférant de la modernité et de la transparence à son traitement.

En décrétant que chaque structure exécuterait désormais ses activités selon des procédures déterminées, la DGI entend développer au sein de son personnel le sens de l'organisation, de la responsabilité et une approche professionnelle du travail. Elle adresse en même temps aux contribuables le message d'une DGI résolument tournée vers la transparence et l'efficacité. Le résultat visible et mesurable est devenu le

symbole de l'efficacité et de la nouvelle philosophie de gestion. Des outils ont été implantés au sein de toutes les structures pour en établir la transparence et la réalité.

Véritablement soucieuse de son image auprès de ses partenaires, la Direction Générale des Impôts a mis en place les mécanismes d'un service à la clientèle qui se préoccupe à la fois de leurs besoins et de la meilleure réponse devant leur être apportée.

L'essentiel de ces mécanismes se retrouve dans la conception même des Centres des Impôts. En effet, ces derniers sont dotés de service d'accueil, de salles d'entrevue, de boîtes à suggestions et de registres de doléances

pour recueillir leurs préoccupations et leur fournir toutes les informations requises.

L'Administration Fiscale veut ainsi accréditer la thèse selon laquelle «un contribuable bien informé est plus apte à s'acquitter volontairement et spontanément de ses obligations fiscales».



CDI pilote de Rouiba (Alger)

A. RAOUYA
DGI

SOMMAIRE

- Editorial
- Le CDI et la modernisation structurelle de la DGI----- (page 2)
- Activités du Ministre----- (page 4)
- Activités du DG----- (page 4)
- Activités des structures ----- (page 4)
- Bon à savoir ----- (page 5)

PRESENTATION DES CDI

Le CDI et la modernisation structurelle de la DGI



Suite au lancement de la DGE en 2006, l'année 2008 connaîtra le lancement des CDI, notamment le CDI pilote de Rouiba à Alger.

Objectifs et missions des CDI

- l'amélioration de la gestion et du contrôle des contribuables de moyenne importance relevant du régime du réel d'imposition, y compris les professions libérales ;
- la mise en place d'un interlocuteur fiscal unique pour l'ensemble des contribuables relevant de sa compétence ;
- diminution du nombre de services de base ;
- modernisation des procédures.

Caractéristiques du projet

Le CDI vise à mettre en œuvre l'ensemble des Centres des Impôts en cohérence avec l'organisation cible mise en place. Il comporte deux grandes phases :

■ Une phase de mise en œuvre d'un site «pilote» qui doit permettre d'évaluer la pertinence de l'organisation, des méthodes et des outils définis pour sa mise en place.

■ Une phase de montée en charge, après le retour d'expérience du pilote, via l'ouverture progressive de nouveaux sites, à concurrence de 65 sites au total.

Ces 65 sites ne sont pas tous identiques et sont différenciés selon le nombre de contribuables couverts :



- 8 000 à 12 000 contribuables pour les CDI de type 1 (120 à 150 agents)
- 4 000 à 8 000 contribuables pour les CDI de type 2 (90 à 120 agents)
- moins de 4 000 contribuables pour les CDI de type 3 (60 à 90 agents)
- Le CDI pilote est de type 1.

Organisation du CDI

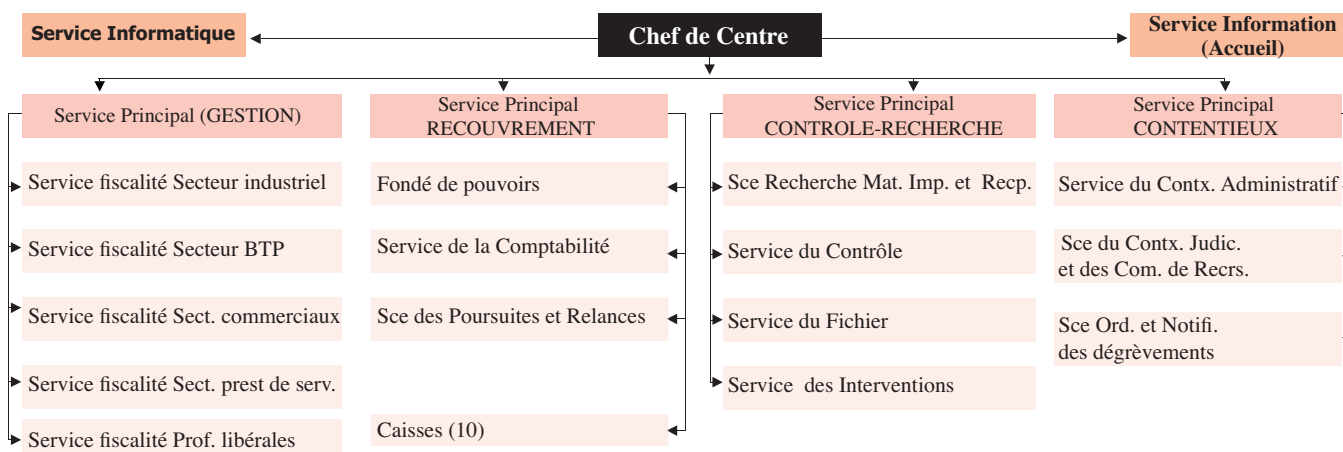
Le CDI est un service extérieur opérationnel de la DGI. Il est directement rattaché à la DIW qui constitue l'échelon de commandement des Services Fiscaux au niveau de la wilaya. Dans la perspective du renforcement des compétences de la DRI, ce dernier sera en liaison directe avec cet échelon de direction.

L'organisation interne du CDI reflète ses missions. Le CDI de type 1 comprend, sous l'autorité de son chef, quatre subdivisions (Gestion, Recouvrement, Contrôle, Contentieux et Accueil et Information des contribuables) et deux unités (Cellule Informatique et Contentieux).

Les modalités d'organisation des



différentes subdivisions relèvent de l'autorité du chef de chaque CDI. Toutefois, elles doivent être conformes aux orientations communes fixées en matière de gestion des dossiers du recouvrement, du contrôle et contentieux ainsi que l'accueil.



Principes d'organisation

- **Gestion des dossiers** : Unicité du dossier fiscal et polyvalence des agents de gestion.
- **Recouvrement** : Spécialisation des opérations de recouvrement forcé, de recouvrement.
- **Comptabilité** et polyvalence des caisses pour les opérations d'encaissements.



Service accueil (CDI Rouiba)

- **Contrôle** : Contrôle sur pièces, contrôle externe, vérification générale et recherche. Les brigades de contrôle sur pièces et de contrôle externe sont spécialisées par secteur d'activité.

Compétence du CDI

La compétence du CDI s'étend à toutes les entreprises (sociétés et personnes physiques) relevant du régime réel d'imposition (à l'exception de celles relevant de la DGE) ainsi qu'à l'ensemble des professions libérales exerçant leur activité dans son ressort territorial, quels que soient leurs régimes d'imposition. Le CDI est localisé, dans la mesure du possible, au chef-lieu de wilaya. Il a une compétence géographique correspondant, autant que possible, à celle de la DIW.



Service Gestion et Contentieux (CDI de Rouiba)

Stratégie de mise en œuvre des CDI

La démarche retenue devrait consister à installer les CDI progressivement, en privilégiant les zones où sont concentrés les contribuables relevant du régime réel. L'implantation d'un CDI pilote sera une première étape avant de prévoir la généralisation de la réforme.

Le plan de mise en œuvre est axé sur le développement des applications informatiques qui aura un impact capital sur la réussite du processus de modernisation.

En conséquence, la création du CDI doit s'accompagner du regroupement des inspections et des recettes de la DIW concernée.

Compte tenu des transférées, il sera procédé à la limitation à 4 ou 5 du nombre des Inspections Polyvalentes et des Recettes, à l'harmonisation de la compétence géographique des Recettes et des Inspections et au regroupement dans un même immeuble de l'Inspection et sa Recette de rattachement, visant, par ailleurs, à faire bénéficier ces Inspections fusionnées et, dans une large mesure, de la gestion intégrée projetée au niveau des CDI.

Déploiement des CDI sur le territoire national

Le déploiement des CDI sur le territoire national s'effectuera de manière progressive. L'ordre de priorité d'implantation sera déterminé en fonction de l'impact attendu et des résultats du site pilote, des capacités administratives et des moyens disponibles.



Projet du CDI à El Harrach

L'analyse des données confirme que l'impact d'implantation des CDI sera beaucoup plus important dans la région d'Alger et dans les grandes métropoles. Ce constat conduit à l'implantation des CDI en deux phases :

1^{re} phase : Les CDI seraient implantés au niveau des DIW de la région d'Alger, ainsi qu'au niveau de celles gérant les principales agglomérations : Oran, Constantine, Annaba, Batna, Sétif, Sidi Bel Abbès, Skikda et Blida. Au terme de cette première phase, l'objectif serait la création d'une vingtaine de CDI.

2^e phase : Les CDI seraient implantés progressivement au niveau des autres DIW, à l'exception de celles ne gérant pas un nombre suffisant de dossiers au réel.

DRI D'ALGER

DIW	PROJET	TERRAIN	ETAT D'AVANCEMENT	GESTIONNAIRE DE L'OPERATION
ROUBA	CDI T1	Disponible	Réalisation en cours (en voie d'achèvement)	DGI
	CDI T2	Non disponible	Etudes techniques non lancées	
EL HARRACH	CDI T1	Disponible	Réalisation en cours	DGI
SIDI M'HAMMED	CDI PILOTE	Disponible	Travaux achevés	DGI
	CDI KOUBA	Non disponible	Etudes techniques non lancées	
ALGER-CENTRE	CDI T1	Non disponible	Prévu au niveau de l'immeuble Maurétania Cahier des charges pour études finalisées	DGI
CHERAGA	CDI T1	Disponible	Etudes techniques finalisées	DGI
	CDI T1	Non disponible	Réalisation en cours de lancement Etudes techniques non lancées	
BIR MOURAD RAIS	CDI B, M, RAIS	Disponible	Etudes en cours	DGI

ACTIVITES...

de Monsieur le Ministre...

Une réunion de coordination a été présidée par Monsieur le Ministre des Finances le dimanche 30 décembre 2007, à 10 h, au niveau de son cabinet.

L'ordre du jour a porté sur l'état d'avancement des actions inscrites à la charge de toutes les Directions Générales du Ministère des Finances.

de Monsieur le Directeur Général...

Réunions de coordination

- Dimanche 30 et lundi 31 décembre 2007 en vue d'examiner le projet de décret exécutif portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques à l'Administration Fiscale.
- Samedi 5 janvier 2008, en vue de faire le point sur les dossiers importants engagés par l'Administration Fiscale.
- Samedi 12 janvier 2008, en vue de faire le point sur l'état d'avancement des dossiers en cours.
- Mardi 15 janvier 2008, en vue d'examiner les textes d'application de la loi de finances pour 2008.
- Lundi 4 février 2008, pour la présentation du projet de télé-déclaration.

Réunions

- Le Directeur Général des Impôts a eu un entretien au siège du Ministère des Finances avec M. Larry Mc Donald, Sous-secrétaire adjoint pour la politique d'Assistance Technique du département américain du Trésor.

■ Monsieur le Directeur Général des Impôts a ouvert, le 13 janvier 2008, au siège du Ministère des Finances, les travaux du Comité Interministériel de la Réforme, de la Fiscalité et des Finances Locales.

■ Le lundi 30 décembre 2007, le Directeur Général a tenu une réunion, à 10 h, à la DGE, ayant pour objet la présentation, par l'Equipe d'Assistance Technique Informatique (EATI), du projet MARA de l'Union Européenne, à l'Application du Système de Gestion de la Fiscalité (SGF) pour le premier périmètre fonctionnel (DGE/CDI).

Séminaires

- Le Directeur Général des Impôts a participé aux travaux de la journée d'information sur la loi de finances 2008 organisée par la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (Caci) à l'hôtel El Aurassi, le 12 janvier 2008.
- Le Directeur Général des Impôts a participé aux travaux du séminaire sur la loi de finances organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oranie, le 21 janvier 2008, à Oran.

Visites

Le Directeur Général des Impôts a effectué :

- une visite d'inspection et de travail à la Direction de l'Information et de la Documentation, le samedi 29 décembre 2007, pour faire le point sur l'opération d'édition des cartes fiscales destinées aux entreprises ;
- une visite du Centre des Impôts (CDI) de Rouiba, le 13 janvier 2008 ;
- une visite d'inspection et de travail au niveau de la DGE, le 14 janvier 2008.
- Le Directeur Général s'est rendu en visite d'inspection et de travail au niveau de la région de Constantine, Khenchela et Batna les 19 et 20 février 2008.

Installation

Le Directeur Général des Impôts a procédé, le 13 janvier 2008, à l'installation de MM. Abdelmalek Boulfekhar en qualité de Directeur Régional des Impôts d'Alger et Mohamed Tayeb Nafti en qualité de Directeur des Impôts de Sidi M'hammed.

Et des structures

- Démarrage, le 7 janvier 2007, à la DGE, dans le cadre de la mise en œuvre de l'application «Système de Gestion de la Fiscalité (SGF)», du projet de la mise en œuvre des procédures de migration pour la DGE.
- Séminaire sur la vérification des comptabilités informatisées organisé par un expert de l'Union Européenne, dans le cadre du projet

MARA, à l'intention des vérificateurs de comptabilité de la Direction des Recherches et Vérifications (DRV) et de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) les 7 et 8 janvier 2008 au Ministère des Finances.

■ Visite effectuée par l'IGSF à Béchar les 26 et 27 janvier 2008.

L'IGSF a réuni les cadres de la DRI de Béchar, les Directeurs des Impôts

des Wilayas de Béchar, Nâama, El Bayadh, Adrar et Tindouf.

Il a été également procédé à l'installation de l'IRSF de Ouargla.

La délégation a été reçue, le 27 janvier 2008, par M. Mecheri, Wali de Béchar.

Coopération internationale

Visite à la Direction Générale des Impôts des experts fiscalistes de l'Office d'Assistance Technique du département américain du Trésor, MM. Alan F. Robidoux, Remington, Develain Mazur et M^{me} Bouabcha de l'ambassade, et ce du 8 au 19 mars 2008.

SAMEDI 8 MARS 2008 :

- Entretien avec M. Raouya, Directeur Général des Impôts.
- Présentation des responsables centraux de la DGI.
- Séance de travail à la Direction de la Législation Fiscale.
- Séance de travail à la Direction des Opérations Fiscales.

DIMANCHE 9 MARS 2008 :

- Séance de travail à la Direction des Recherches et Vérifications.
- Séance de travail à la Direction du Contentieux.
- Séance de travail à la Direction de l'Administration des Moyens.
- Séance de travail à la Direction de l'Organisation et Informatique.

- Séance de travail à la Direction de l'Information et Documentation.

LUNDI 10 MARS 2008 :

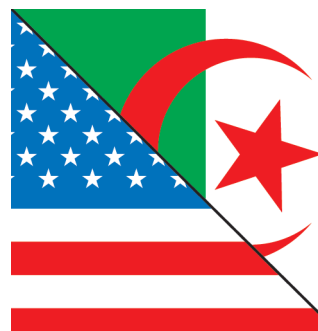
- Séance de travail à l'Inspection Générale des Services Fiscaux.
- Séance de travail à la Sous-Direction des Relations publiques et de l'Information.
- Visite de la Direction des Grandes Entreprises (Ben Aknoun).

MARDI 11 MARS 2008 :

- Entretien avec les Directeurs d'études.
- Visite des services fiscaux de la région d'Alger (immeuble Maurétania).

MERCREDI 12 MARS 2008 :

- Séance de restitution avec le Directeur Général.



BON A SAVOIR

RÉAMÉNAGEMENT DU BARÈME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU GLOBAL (IRG)

Afin de réduire la charge que supportent les bas revenus et stabiliser la charge supportée par les revenus moyens et hauts, et en vue d'harmoniser le niveau d'imposition des revenus des personnes et des sociétés, le barème de l'impôt

sur le Revenu Global a été réaménagé par les dispositions de l'article 5 de la loi de finances pour 2008.

Le nouveau barème est diffusé sur le site internet de la DGI.

Nouveau barème		Ancien barème	
Fraction du revenu imposable (en dinars)	Taux de l'impôt (%)	Fraction du revenu imposable (en dinars)	Taux de l'impôt (%)
N'excédant pas 120 000	0	N'excédant pas 60 000	0
De 120 001 à 360 000	20	De 60 001 à 180 000	10
De 360 001 à 1 440 000	30	De 180 001 à 360 000	20
Supérieur à 1 440 000	35	De 180 001 à 360 000	30
		De 1 080 001 à 3 240 000	35
		Supérieur à 3 240 000	40

LE RÉGIME SIMPLIFIÉ

Dans le souci de faciliter les obligations et les formalités d'imposition, notamment des petites et moyennes entreprises ne relevant ni de l'IFU ni de celui du réel, un

régime d'imposition simplifié intermédiaire a été institué par les dispositions de l'article 3 de la loi de finances pour 2008.

LE CHIFFRE DE L'ANNEE

DIFFUSION DE LA DOCUMENTATION FISCALE

La Direction de la Législation Fiscale (Sous-Direction des Relations Publiques et de l'Information) met annuellement à la disposition des services centraux et extérieurs de la DGI, en premier lieu, ainsi que des services du Ministère des Finances et autres institutions de l'Etat, en second lieu, une large documentation fiscale.

C'est ainsi que l'année 2007 s'est caractérisée par la diffusion d'une documentation fiscale composée de :

- 1 500 exemplaires des mises à jour 2007 des Codes Fiscaux ;
- 84 000 exemplaires de la Notice «Vos Impôts pour 2007» ;
- 48 000 exemplaires de la Charte du Contribuable ;
- 20 000 exemplaires du Guide de Déontologie ;
- 15 000 exemplaires de *La Lettre de la DGI* (des numéros 25 à 29).

TRAVAUX ET PUBLICATIONS

LA NOTICE "VOS IMPÔTS POUR 2008"

La notice "Vos impôts pour 2008" a été éditée. Elle a pour thèmes essentiels les mesures fiscales, le réaménagement du barème de l'Impôt sur le Revenu Global (IRG), l'institution du régime simplifié pour les contribuables ne relevant pas de l'Impôt forfaitaire Unique et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 10 000 000 DA et l'évolution des

principaux agrégats économiques de la loi de finances pour 2008.

LES MISES À JOUR POUR L'ANNÉE 2008 des cinq codes fiscaux ont été édités et en cours de diffusion au niveau de l'Imprimerie Officielle et en cours de diffusion auprès des services de la DGI.



CONDOLEANCES

*Très affectés par le décès de **Mme BELKADI née HALFAOUI Selma**, Inspecteur à la DGE, et le décès de **Mme LOUNASSI née AKNINE Noura**, Inspecteur principal à la DRV, le Directeur Général des Impôts, les Directeurs centraux ainsi que l'ensemble du personnel de l'Administration Fiscale présentent à leurs familles leurs sincères condoléances et les assurent en cette douloureuse circonstance de leur profonde compassion.*

*Touchés par le décès du **père** de M. BOUBEKAR, Directeur des Impôts de la wilaya de Tipaza, de la **mère** de M. Labiod NABIL, chef du service des Recherches et Vérifications d'Alger,, du **père** et de la **sœur** de M. DIDI Ahmed, chef de bureau à la DAM, du **père** de M^{le} BENAKLI Rachida, chef de bureau à la DGE, du **père** de M. OULHADJ ABDELKADER, agent au niveau de la DGE, et le **père** de M^{me} M' HENI Naima, Assistant Administratif à la DLF, le Directeur Général des Impôts, les Directeurs centraux ainsi que l'ensemble du personnel de l'Administration Fiscale leur présentent ainsi qu'à leurs familles leurs condoléances et les assurent en cette douloureuse circonstance de leur profonde compassion.*

Puisse Dieu le Tout-Puissant accorder aux défunts Sa Sainte Miséricorde et les accueillir en Son Vaste Paradis.

Direction de la Législation Fiscale
 Sous-Direction des Relations Publiques et de l'Information
 Immeuble Ahmed Francis, cité Malki, Ben Aknoun, Alger
 Tél. : 021 59 55 28 – 021 59 53 53 postes : 21 65 - 21 67 - 21 70
 Fax : 021 59 53 47
 Web site : [www. impots-dz.org](http://www.impots-dz.org)